

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

M. P. J. N° 8

SIGNALEMENT.

Le *Sieur* *Houdouin*, *Sieur*

natif de *Raumégoux*

demeurant à *idem*

allant à *Mozis*

âgé de *18* ans, taille d'un mètre

64 centimètres

cheveux *br. clair* front *haut*

sourcils *br.* yeux *noirs*

nez *moyen* bouche *moyme*

barbe *naissante* menton *roud*

visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

*amputation du médius
de la main gauche*

PIECES DÉPOSÉES.

Fait à *Aurillac* le *4 février* 187*1*.

Signature des Témoin

Signature du Porteur :

Louise J. P.

Nous soussigné Maire de la Commune
de Roumégoux, canton de Saint-Mamet
Département du Cantal.

Certifions à qui de droit que le sieur
Loudières, Jean Sieu, né et domicilié dans cette
commune, est de bonnes vie et mœurs, qu'il
a une conduite irréprochable sous tous les
rapports, et qu'il appartient à une
honorable famille. Nous prions Monsieur
le Prêt de lui délivrer un passe port
en destination de Madrid, où il se rend
en qualité de boulanger.

En foi de quoi nous avons délivré
le présent certificat.

A la Mairie de Roumégoux le 4 février 1873.

